

# DES M.J.C... ICI ET AILLEURS : UNE OUVERTURE

## D'où viennent, où vont les M.J.C. ?

«M.J.C.», Maisons des Jeunes et de la Culture, mais aussi Maisons Pour Tous, le sigle est bien connu et largement utilisé ; rares sont les militants de l'Education Populaire qui n'ont pas, peu ou prou, «fréquenté» une M.J.C.

Ainsi sont-elles devenues familières à notre environnement social, mais parfois aussi au prix d'une certaine banalisation. C'est pourquoi avant de présenter les principes de fonctionnement et les objectifs des M.J.C., quelques points de repère dans l'évolution de la F.F.M.J.C. devraient permettre de mieux les situer dans le contexte général et celui, particulier, de l'Education Populaire.

### I. Trois étapes pour une histoire (1)

• La première étape est celle de la création et de la maturation. La F.F.M.J.C. est créée en octobre 1944 par plusieurs militants et mouvements d'éducation populaire d'avant-guerre et par André Philip, ancien commissaire à l'Intérieur au Comité de Libération Nationale d'Alger.

Tout à la fois cette initiative exprime et s'inscrit dans ce vaste courant de rassemblement, d'éducation, de concertation avec les pouvoirs publics qui éclôt à la Libération, mais qui comporte aussi une tendance à l'unification structurelle et idéologique de ce champ social qui va de pair souvent avec un renforcement sensible du pouvoir d'Etat dans de nombreux domaines de la vie sociale.

• La seconde étape, à partir du début des années 60, marque le véritable essor des M.J.C. et de leur fédération.

De la centaine de maisons dénombrées en 1958, on passe à 650 en 1965 et près d'un millier en 1969. Ce développement est directement lié aux multiples dysfonctionnements sociaux observables dans les années 50. La F.F.M.J.C. semble réunir toutes les conditions pour une collaboration constructive avec les pouvoirs publics — voir l'énoncé des principes. Dans le même mouvement, l'Etat développe la professionnalisation, met en place des structures de contrôle et d'aide — les services extérieurs — et réunit les conditions pour transférer progressivement aux collectivités locales les charges financières afférentes au personnel — FONJEP — et au fonctionnement des équipements.

• La troisième étape s'est ouverte à la fois par les travaux menés par la Fédération Nationale sur sa nécessaire décentralisation et l'évolution corrélative des politiques municipales socio-culturelles et du rôle, de l'impact des M.J.C. De plus, le contexte socio-politique et la maturation du corps des professionnels directeurs des M.J.C. développèrent les contradictions au point qu'une scission intervint sous l'instigation du ministère de tutelle et des actuels dirigeants de la fédération scissionniste.

On peut dire aujourd'hui que les deux aspects de l'évolution de la F.F.M.J.C. perceptibles à cette époque sont toujours d'actualité car ils font partie d'une question plus générale qui est celle du «rôle social» de la M.J.C. - Maison Pour Tous.

(1) Pour approfondir cet aspect historique, une synthèse partielle d'une recherche universitaire en cours d'élaboration a été publiée dans le n° 4 des Cahiers de la F.F.M.J.C. de décembre 1980.



## II. Les principes fondamentaux (2)

Les principes s'articulent autour de quatre grands axes :

- Un projet démocratique et novateur d'éducation populaire permanente entendu à la fois comme l'héritage des actions et des luttes pour le développement des pratiques éducatives et culturelles s'étendant sur plusieurs décennies, et comme moteur de notre action présente et à venir.

- Une organisation associative et fédérative, les deux termes étant indissociablement liés pour permettre une circulation horizontale et verticale des expériences et des idées et préserver la spécificité pédagogique et politique de l'ensemble M.J.C.

- La laïcité entendue comme rencontre, dialogue, confrontation, impliquant l'ouverture à tous les courants de pensée philosophiques, religieux ou politiques désirant s'y exprimer tout en étant inféodé à aucun d'entre eux. De plus, en toute circonstance, la M.J.C. s'attache à faire prévaloir la défense des droits de l'homme et du citoyen en affirmant sa volonté de lutter contre toute forme de fascisme et de racisme.

- La cogestion constitue un apport spécifique des M.J.C. à l'Éducation Populaire Permanente. Elle met en œuvre une organisation tripartite des responsabilités qui associe des partenaires de statuts différents :

- les adhérents, qu'ils soient individuels (nécessairement majoritaires) ou représentants d'organisations (associations, syndicats, comités d'entreprises, etc.) ;
- les travailleurs de l'institution ;
- les représentants des pouvoirs publics et des collectivités locales.

Il s'agit d'un principe démocratique d'avant-garde établissant un partage du pouvoir selon la nature des intérêts et des investissements de chacune des parties, ce qui ne va pas sans difficultés dans le système social qui nous régit et qui lui est parfois contraire. L'expérimentation de la cogestion — y compris avec ses difficultés et ses contradictions — est un acte particulièrement efficace de formation sociale et politique.

La pratique de la cogestion soulève des problèmes : elle a d'ailleurs des limites. Il faut donc en redéfinir le contenu et rechercher des modalités d'application adaptées et même évolutives.

## III. Les objectifs

Ceux-ci ne peuvent être formulés en dehors des actions effectives menées par les M.J.C. Ainsi quatre domaines se dégagent clairement :

**1. LOISIRS, INFORMATION / DÉBAT D'IDÉES, FORMATION.** En tout état de cause les M.J.C. participent de ce vaste mouvement d'extension et d'enrichissement du loisir, celui-ci devant s'entendre à la fois comme détente et distraction mais aussi comme activité de développement et de promotion. Cette conception induit leur implication dans le processus de prise de conscience des conditions d'ensemble qui déterminent l'environnement social de chaque individu.

L'information et le débat d'idées sont donc constitutifs des pratiques de loisirs dont les M.J.C. sont le cadre.

De même, la formation participe-t-elle à cet ensemble, avec toutefois une dimension supplémentaire à savoir la réduction des inégalités sociales et culturelles par des actions de formation spécifiques à cet objectif. Enfin, la formation dans le domaine de la gestion doit également permettre la maîtrise des processus engagés et au-delà peut introduire à la gestion des collectivités locales et, en dernier ressort, de l'État.

**2. ACTIVITÉS POUR TOUS;** aussi bien par tranche d'âge que par groupes sociaux y compris bien entendu les immigrés (3). Cette orientation, particulièrement sensible depuis une dizaine d'années, implique un certain nombre de difficultés dont l'accueil et la présence des jeunes de milieux populaires dans les M.J.C. est certainement la plus aiguë (4).

**3. OUVERTURE ET COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS :** milieu scolaire — de la maternelle au lycée —, monde du travail, syndicats de salariés, comités d'entreprises, autres associations aussi bien au plan local que régional et national.

**4. ACTION CULTURELLE** liant étroitement diffusion et création.

Il existe trop de créateurs ou d'équipes de création, proches des intentions que nous venons de préciser, qui ne trouvent pas dans les modes commerciaux actuels de diffusion le support qu'ils méritent.

Les M.J.C. peuvent constituer pour eux un soutien économique, intellectuel et moral. Les M.J.C. sont déjà de fait un marché parallèle du spectacle et de la diffusion des œuvres. Elles contribuent à atténuer les effets de la censure économique qui limite actuellement l'expression et la création.

Cet ensemble de pratiques doit être complété des pratiques de gestion — du personnel, des équipements, des associations — en relation ou en cogestion avec les partenaires collectivités locales et personnel, même si cela ne se passe pas sans difficulté et conflit.

Très souvent, l'expérience a prouvé que le conflit agissait comme révélateur, permettait de mieux comprendre la situation qui l'avait provoqué et celle ainsi créée, conduisant à l'évolution nécessaire. A ce point qu'on peut conclure que bien souvent cette pédagogie de l'institution est aussi une pédagogie de l'affrontement.

### LA F.F.M.J.C. EN CHIFFRES EN 1981

990 M.J.C. affiliées et reconnues par l'État.

580 directeurs et directrices de M.J.C. employés par les fédérations régionales.

24 délégués régionaux et nationaux.

406 000 adhérents.

3 000 000 de personnes touchées.

20 000 bénévoles environ.

*Les cahiers de la F.F.M.J.C.* Une revue trimestrielle d'information générale.

**Sommaire du n° 6 de juin 1981 :**

- Lettre au Président de la République et au gouvernement.
- Les contrats de préfiguration. Qu'est-ce que c'est ? Le cas de Noisy-le-Grand.
- L'animation dans les Caisses d'action sociale d'E.D.F. - G.D.F. : la C.A.S. de Marseille.
- Produits artistiques et pratiques sociales par Michel Simonot.
- Information et association : la création d'une revue par une association : aspects techniques et politiques.
- Info-doc.

Direction de la publication : Gérard Kolpak.

Rédaction : Claude Paquin.

(2) Le texte s'appuie fidèlement sur «Le projet des M.J.C. pour une éducation populaire permanente» adopté en congrès et en assemblée générale de la F.F.M.J.C. en 1977-1978.

(3) Une expérience d'action socio-culturelle en milieu immigré — à Créteil (94) — est relatée dans le n° 5 des Cahiers de la F.F.M.J.C.

(4) La revue de la F.F.M.J.C. a publié en décembre 1979 l'essentiel des observations de Jean-Charles Lagrée sur «Les adolescents dans les équipements socio-culturels», observations critiques et fort intéressantes.

